MAISON DES SENIORS
Place du 19 Mars 1962
Règlement de la salle familiale

LA LOCATION DE LA SALLE EST CONSENTIE uniquement aux habitants de Saint Michel sur Orge, à l'occasion des réceptions familiales. Les utilisateurs s'engagent à respecter la réglementation, à signer l'engagement ci-dessous et à déposer un chèque de caution **encaissé en cas de détérioration, mauvais nettoyage, ou nuisances sonores.**

LOCAUX : 1 salle, 1 cuisine et 2 W-C

CAPACITE :120 personnes assises ou **150 personnes** debout

MATERIEL : 26 tables et **144** chaises

TARIFS : Les tarifs de location et de cautionnement de la salle sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Le tarif de la location est fixé à 380 € pour le forfait week-end et 200 € pour le forfait journalier.

La caution est établie à 400 €.
Les chèques sont libellés à l'ordre du Trésor Public. Un acompte de 30% de la valeur de la location sera demandé lors de la réservation. Tout acompte versé est acquis par la ville et ne pourra faire l'objet d'un remboursement à l'exception de désistement en cas de force majeure.

NETTOYAGE - ETAT DES LIEUX : L'utilisateur est responsable de la remise en état initial de la salle : nettoyage des tables, des chaises, cuisine, vaisselle, W-C, et lessivage du sol. Les utilisateurs doivent s'équiper de tout le matériel nécessaire au nettoyage, à l'hygiène, **ainsi que de sacs poubelles qui devront être déposés dans les containers prévus à cet effet, les utilisateurs devront faire le tri sélectif.** Avant de quitter la salle, veiller à refermer portes et fenêtres et à éteindre toutes les lumières et à remettre les tables et les chaises dans leur positionnement initial.
Un état des lieux sera réalisé avant et après la manifestation par un agent municipal. Si les conditions d'utilisation sont respectées, le montant de la caution sera restitué dans les huit jours.
Les bénéficiaires du prêt de salle sont tenus de faire respecter et de sauvegarder les installations municipales mises à leur disposition. Ils sont tenus pour personnellement et pécuniairement responsables. Au cas où des dégâts seraient commis, les frais excédant le montant de la caution seraient à leur charge.

HORAIRES D'UTILISATION :
Les samedis de 13h à 22h du matin le dimanche
Les dimanches et jours fériés de **10 heures à 22 heures**.
Cependant, toutes mesures doivent être prises pour la tranquillité des riverains L'utilisation de sonorisations puissantes est interdite, aucun bruit ne devra être entendu à l'extérieur de la salle.

CHAUFFAGE : il est programmé par les services municipaux.

SECURITE : Un téléphone est mis à votre disposition **en cas d'urgence.** Une liste exhaustive recense les numéros d'urgence : Pompiers (18), Commissariat (17),
Astreinte de la ville (06.73.98.24.95).

Il est vivement recommandé de ne laisser aucun équipement dans la salle lorsque celle-ci est inoccupée, **la Commune déclinant toute responsabilité en cas de vol.**

ASSURANCE : Une assurance devra être contractée par les utilisateurs de la salle afin de garantir leur responsabilité civile et leurs biens propres.
Par la signature, l'utilisateur certifie notamment qu'il a :

- Pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité données par l'exploitant et s'engage à les respecter et à diffuser l'information aux autres utilisateurs;
- Procédé avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;

Reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement

Je soussigné(e) ……..…… Domicilié(e) à ……..

reconnais avoir pris connaissance de la réglementation concernant la location de **la salle de la Maison des Séniors** réservée pour le……..…20... Je m'engage à le respecter, notamment en ce qui concerne la remise en état, le nettoyage, les horaires d'utilisation, le bruit, la sécurité. Je remets ci-joint **un chèque de CAUTION de 400 €** qui restera acquis à la Ville au cas où, pour quelque raison que ce soit, le règlement n'aurait pas été respecté par les participants à la manifestation.

Fait à Saint Michel sur Orge le…… 20…….

Signature